

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2016, s'est réuni le 31 mars 2016 à 20 h 30 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

- 1/ Vote des comptes administratifs 2015
- 2/ Affectation des résultats 2015 M14 et M49
- 3/ Contributions directes
- 4/ Tarif eau
- 5/ Subventions aux associations
- 6/ Vote des budgets primitifs 2016 M14 et M49
- 7/ Bien immobilier de la Commune Route de l'Escoulin : révision prix de vente
- 8/ Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h30.

Tous les conseillers sont présents sauf Yves MONDON qui donne procuration à Michel JAY. Séverine BONNARD est nommée secrétaire de séance.

Lecture faite par Alain BARNIER du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2016, adopté à l'unanimité avec les rajouts suivants dans l'exposé :

Gérard Gagnier souhaite que son intervention concernant le PLU lors du conseil municipal du 27 janvier 2016 soit retranscrit dans le compte rendu de ce conseil du 31 Mars 2016

- Le plan local d'urbanisme est le seul cadre légal permettant de prévoir le développement futur du village et donc le seul à même d'assurer la continuité de l'action municipale dans le domaine de l'urbanisme.

-L'établissement de ce plan est le meilleur moyen de faire entendre nos arguments dans le débat sur les orientations d'un SCOT ou d'un PLUI. Pour autant, aucune échéance n'est prévue à l'échelle intercommunale concernant le lancement d'une procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'obligation de ce plan n'intervient qu'en 2020 après une consultation des communes de la CCVD, en même temps que le renouvellement des conseils municipaux.

-Quand bien même un PLUI serait lancé avant cette date, la Communauté de Communes pourrait, avec notre accord, achever la procédure en cours.

-Trois arguments pour engager une démarche de PLU à Beaufort-Sur-Gervanne :

-1- Un cadre pérenne pour un développement maîtrisé du village qui évite l'application du seul Règlement National d'Urbanisme (RNU), les décisions d'urbanisme au coup par coup par l'administration qui génèrent des contentieux. Un nouveau PLU prendra globalement en compte les nouvelles réglementations qui vont dans le sens de la préservation des espaces naturels et agricoles et d'une plus grande restriction des zones urbanisables.

-2- la possibilité d'indiquer des orientations d'aménagement sur le centre-Bourg et son lien avec les autres parties de la commune, ainsi que pour certaines grandes parcelles urbanisables. La réflexion sur l'urbanisme concerne la vie du village dans son ensemble : l'équilibre des types de logement pour le maintien de l'école, l'usage des espaces pour l'agrément ou le stationnement ...

-3- Il permet une réflexion de proximité pour aboutir à un projet le plus partagé possible par les habitants, une prise de conscience des enjeux de développement et des évolutions possibles dans le temps de validité du PLU (10 ans) et au-delà.

Michel Jay souhaite également que soient retranscrites les différentes interventions intervenues lors du précédent conseil municipal au sujet du débat sur la pertinence de l'élaboration d'un PLU ou le maintien en RNU.

Madame le Maire avait rappelé les points marquants du dossier en insistant sur l'aspect financier de la procédure.

Robert Martin et Ingrid Bonneton s'interrogent sur la pertinence de rester en RNU et pensent que l'élaboration d'un PLU serait profitable pour la commune en terme de projets dans l'avenir.

Michel Jay outre l'aspect important de la dépense (30 000 € environ) a souligné le peu d'intérêt d'une telle procédure sachant que durant le temps de l'élaboration du PLU (2 à 3 ans) la loi RNU s'applique ; le potentiel urbanistique de la commune en terme de constructions nouvelles sera dans l'immédiat toujours géré par le RNU.

Shirley Lelièvre insiste aussi sur l'aspect juridique du dossier : l'expérience récente et traumatisante de l'annulation du précédent PLU n'incite pas à se retrouver dans la même situation avec une nouvelle perte financière importante pour la commune.

Dans le cas où la procédure de PLU ne serait pas adoptée et afin de maîtriser les orientations d'aménagement du village, Mme le Maire propose d'engager une réflexion avec un maître d'œuvre et en concertation avec la population de tous les aménagements envisageables dans la traversée et au centre du village.

Dans un avenir proche, également, l'élaboration d'un PLU par l'intercommunalité se télescoperait avec notre PLU en élaboration ; quid de nos dépenses engagées ?

Laurent Watine insiste sur le fait que l'élaboration du PLU est une occasion pour faire venir des gens de l'extérieur avec une vision différente de l'aménagement du village.

Alain Barnier regrette les problèmes juridiques et le manque de cohérence dans les décisions de l'administration. Il souligne le nombre important de PLU 'attaqués' et s'inquiète du devenir juridique d'une nouvelle élaboration d'un tel document d'urbanisme.

Avant l'ordre du jour, Madame le Maire propose une délibération pour l'attribution du marché de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le captage du Vivier. Lecture est faite du projet de délibération et Madame le Maire informe le Conseil que le coût des opérations pourrait être réévalué à la hausse car le captage se situe dans le périmètre de Natura 2000. Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Une discussion s'engage alors sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et qui a une compétence pour l'eau.

Madame le Maire annonce le départ de Christelle BONNARD du secrétariat itinérant de la CCVD qui sera remplacée par Justine FALZON également de la CCVD. Elle tient à la remercier pour son implication dans ses attributions.

Madame le Maire propose de changer l'ordre des délibérations prévues à l'ordre du jour pour présenter le budget prévisionnel et passer au vote pendant la présence des secrétaires de Mairie qui viennent en renfort sur les explications comptables.

L'ordre du jour appelle l'examen des comptes administratifs 2015. Madame le Maire donne la présidence à Madame Shirley Lelièvre, 3ème Adjointe et se retire pour la présentation de ces comptes, conformément au code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire sort de la salle du Conseil afin que le compte administratif soit présenté et voté.

Compte administratif 2015 M14

Fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 264 133,84 euros
les recettes s'élèvent à 426 403,10 euros
soit un excédent de **162 269.26 euros**.

Investissement : les dépenses s'élèvent à 91 173.60 euros
les recettes s'élèvent à 76 872.13 euros
soit un déficit de **14 301.47 euros**.

D'où un excédent de clôture de 147 967.79 euros.

Les principaux investissements ont été l'achat de mobilier école, les toilettes publiques, le columbarium et divers travaux voirie.

Le compte administratif M14 2015 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2015 M49

Exploitation : les dépenses s'élèvent à 102 781,12 euros
les recettes s'élèvent à 239 023,68 euros
soit un excédent de **136 242.56 euros**.

Investissement : les dépenses s'élèvent à 30 391,29 euros
les recettes s'élèvent à 165 119.68 euros
soit un excédent de **134 728.39 euros**.

D'où un excédent de clôture de 270 970.95 euros.

Le seul investissement est la suite du Schéma directeur d'eau potable.

Le compte administratif M49 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire reprend la présidence pour la présentation des budgets primitifs 2016.

Affectation des résultats 2015 :

Le compte administratif M14 2015 présente un excédent de fonctionnement de 162 269.26 euros que le conseil municipal décide d'affecter de la manière suivante :

128 770.79 euros à l'excédent reporté, compte 002

33 498.47 euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé, compte 1068

Le compte administratif M49 2015 présente un excédent d'exploitation de 136 242.56 euros que le conseil municipal décide d'affecter de la manière suivante :

136 242.56 euros à l'excédent reporté, compte 002

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Contributions directes :

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taux de la commune pour 2016.

Les taux de contributions directes restent donc inchangés.

	Taux de la Commune	Taux moyen communal national	Taux moyen communal départemental
TH	11,11%	24,19	20,46
TFB	19,20%	20,52	18,20
TFNB	84,74%	49,15	57,27

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Tarif eau

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les tarifs d'eau et assainissement en cours.

Madame le Maire précise que le schéma directeur d'eau potable est en train d'être finalisé, et que des travaux conséquents vont en découler. Une planification annuelle sera alors nécessaire.

Elle propose alors d'augmenter le prix du m³ eau à 1,05 € et ne pas modifier les abonnements et m³ assainis.

Les autres tarifs restent inchangé à savoir :

-abonnement eau	84.00 €
-abonnement assainissement	10.00 €
-prix m ³ assaini	0.80 €

Cette délibération est acceptée à 10 voix pour et 1 contre.

Vote des Budgets primitifs 2016

- Budget primitif M14 2016

Madame le Maire propose un budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 403 554.79 euros pour le fonctionnement et à 133 337.01 euros pour l'investissement.

Le fonctionnement est présenté dans le détail par chapitres. Des précisions sont apportées par la secrétaire de Mairie sur certains articles aux montants plus élevés.

Les principales opérations d'investissement sont : l'adressage postal, l'accessibilité des bâtiments communaux, l'aménagement de la cour de l'école et jeux, la voirie.

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget M14 2016 à l'unanimité.

- Budget primitif M49 2016

Madame le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à 235.494,77 euros pour l'exploitation et à 299.559,48 euros pour l'investissement.

En investissement, suite au schéma directeur du réseau d'eau potable, des travaux seront entrepris.

Après discussion, le conseil municipal adopte le budget primitif M49 2016 à l'unanimité.

Subventions aux associations

Madame le Maire propose au conseil municipal de donner la parole à Séverine BONNARD qui expose le problème de nettoyage de la salle d'animation. En effet, les lieux ont été retrouvés sales lors de la location du week-end du 26 mars 2016.

Des discussions sont en cours pour essayer de trouver des alternatives aux associations et institutions qui utilisent la salle gracieusement.

Séverine BONNARD informe qu'une réunion a eu lieu le 23.03.16 en présence de Madame le Maire, Laurent WATINE et elle-même et propose l'attribution des subventions suivantes aux associations ayant fourni leurs bilans financiers (budget 2015 et prévisionnel 2016)

- ADMR	450 €
- Les Remparts	250 €
- Lysandra	250 €
- Club Intergénération	200 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
- La Marée fougue	250 €
- Association internationale des Beaufort	92.80 €

Une subvention pourra être également versée à « l'Épicerie » et « Familles rurales » lorsque les documents financiers nécessaires à l'étude de leurs dossiers seront déposés en mairie.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire le montant de 2100 € au budget 2016.

Bâtiments route de l'Escoulin

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a mis en vente, par l'intermédiaire d'une agence immobilière, un bien situé sur l'ancienne parcelle A273, route de l'Escoulin par délibération du 26/02/2015 pour un montant de 70.000€.

Aucune proposition n'ayant été faite par l'Agence, le Maire propose de ne pas reconduire le mandat de vente et de baisser le prix du bien.

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil,

- DECIDE de revoir à la baisse le prix de vente du bien communal et fixe le montant à 50.000 €

Cette délibération est acceptée par 7 voix pour et 3 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.